

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20221010-D_10_10_22_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 17/10/2022

Délibération n°10-10-2022-029

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 10 octobre 2022*

Date de convocation	4 octobre 2022
Date d'affichage	4 octobre 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	40
Votants	51 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 10 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Pascal DAVID, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etait représenté : 1 - M. Dominique COUALLIER représenté par M. Serge GAUTIER.

Pouvoirs : 11 - M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Jean-Pierre CIRON ayant donné pouvoir à M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine BOSSY, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, M. Eric PAPILLON ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Thierry RENVOIZÉ ayant donné pouvoir à M. Dominique EDON, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA.

Etaient excusés : 4 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Secrétaire de séance: M. Dominique EDON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA CCHS 2022

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget général 2022 voté le 13 avril 2022,
Vu la décision modificative n°1 du budget général approuvée par délibération n°06-07-2022-021 du 6 juillet 2022,
Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE, conformément au détail ci-dessous, les modifications budgétaires de la décision modificative n°2 du budget général 2022 :

FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2022		Budget total
D012	64131	Rémunération	151 000 €	+	161 000 €
D022	022	Dépenses imprévues	250 000 €	-	243 212 €
D023	023 OS	Virement à la section d'investissement	1 400 668 €	+	1 415 897 €
D042	6811 OS	Dotations aux amortissements des immob	1 172 638 €	+	1 172 836 €
TOTAL DEPENSES					18 639 €

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2022		Budget total
R042	777 OS	Quote-part subv transférées au résultat	44 059 €	+	62 698 €
TOTAL RECETTES					18 639 €

INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2022		Budget total
D040	13911 OS	Etats et établissements nationaux	23 329 €	+	39 888 €
D040	13931 OS	Etats et établissements nationaux	8 320 €	+	10 400 €
TOTAL DEPENSES					18 639 €

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2022		Budget total
R021	021 OS	Virement de la section de fonctionnement	1 400 668 €	+	1 415 897 €
R040	28188 OS	Autres	10 608 €	+	10 806 €
R13	1328	Autres subventions d'inv. rattachées aux actifs non amortissables	0 €	+	3 212 €
TOTAL RECETTES					18 639 €

Au regard de cette décision modificative n°2, le budget général 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2022	DM n°2	BP 2022 actualisé
Section de fonctionnement	15 777 338 €	18 639 €	15 795 977 €
Section d'investissement	11 214 760 €	18 639 €	11 233 399 €

Adopté à la majorité

Voix pour : 50

Voix contre : 1

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 10 octobre 2022

Pour extrait conforme

Le 11 octobre 2022

Le Président

M. Didier REVEAU